

EST. 1927

COLE WILSON

GENTLE CARE DETERGENTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Sultraspot Mineral

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Mineral
 Numéro du produit 7873/21489

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Christeyns NV
 Afrikalaan 182
 9000 Gent
 Belgium
 info@christeyns.be
 Tel: +32 9 223 38 71

Fabricant

Cole & Wilson Ltd
 Nabbs Lane Chemical Works
 Nabbs Lane
 Slaithwaite
 Huddersfield
 HD7 5AT
 info@coleandwilson.com
 Tel: 01484 842353

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)
 (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790
 (CH) STIZ, tel. 145
 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51
 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222
 worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>
 (FR) INRS 01 45 42 59 59
 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245
 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420
 (GB) NHS 111

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Sultraspot Mineral

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Etiquetage des détergents 15 - < 30% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, Contient 2,2'-OXYBISETHANOL

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2-butoxyethyl acetate		15-30%
Numéro CAS: 112-07-2	Numéro CE: 203-933-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457112-47-0000
Classification		
Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312		
2-(2-butoxyethoxy) ethanol		5-15%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
Classification		
Eye Irrit. 2 - H319		
2,2'-OXYDIÉTHANOL		5-15%
Numéro CAS: 111-46-6	Numéro CE: 203-872-2	
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302 STOT RE 2 - H373		Xn;R22

Sultraspot Mineral

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT		5-15%
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
Classification		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Ce produit est sévèrement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Sultraspot Mineral

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

2-butoxyethyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 66,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 333 mg/m³

*

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

(2-methoxymethylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

Sultraspot Mineral

DNEL
 Travailleurs - Cutanée; : 65 mg/kg bw/day
 Population en général - Orale; : 1.67 mg/kg bw/day
 Population en général - Inhalatoire; : 37.2 mg/m³
 Population en général - Cutanée; : 15 mg/kg bw/day
 Travailleurs - Inhalatoire; : 100 mg/m³

PNEC
 - Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l
 - Eau douce; 19 mg/l
 - Sol; 2.74 mg/kg
 - Eau de mer; 1.9 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg dw
 - Eau; 190 mg/l
 - Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg dw

2-butoxyethyl acetate (CAS: 112-07-2)

DNEL
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 72 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 ppm
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 ppm
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Quantifiable
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20 ppm
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 27 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 499 mg/m³
 Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 18 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Applicable
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 166 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.3 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Applicable
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not applicable

PNEC
 - Eau douce; 0.304 mg/l
 - Eau de mer; 0.0304 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 2.03 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 0.0203 mg/kg
 - Sol; 0.68 mg/kg
 - Station d'épuration des eaux usées; 90 mg/l

2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m³

Sultraspot Mineral

PNEC	- Eau douce; 1 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
	- rejet intermittent; 3.9 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
	- Eau de mer; 0.1 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-8
Point d'éclair	> 61°C (Coupelle fermée).
Densité relative	1.01 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants. Réducteurs.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sultraspot Mineral

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants. Réducteurs. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 3 599,88

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 10 000,0

Inhalation Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

2-butoxyethyl acetate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 880,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 880,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1 500,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 500,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 400,0

Sultraspot Mineral

Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	400,0

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 410,0
---	---------

Espèces	Souris
ETA orale (mg/kg)	2 410,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	2 764,0
---	---------

Espèces	Lapin
ETA cutanée (mg/kg)	2 764,0

DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 001,0
---	---------

Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	2 001,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

2-butoxyethyl acetate

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 28000 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 37 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₀, 72 heures: 300 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, 72 heures: 1570 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes EC₁₀, 17 heures: 720 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA
CE₅₀, 17 heures: 960 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques EC₁₀, 7 jours: 30.4 mg/l, Invertébrés d'eau douce

2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Sultraspot Mineral

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(ont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations locales.

EURAL Code

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Sultraspot Mineral

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 04/04/2017

Révision 2

Remplace la date 28/04/2015

Numéro de FDS 7873/21489

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.